

Étude lexicale de certains termes en relation avec les sentiments dans les *Lais* de Marie de France

Mari Carmen Jorge Chaparro
Universidad de Zaragoza

Dans le domaine du lexique les fluctuations sont constantes et systématiques. Tout au long de l'histoire d'une langue, et de la langue française dans le cas qui nous occupe, il y a des mots qui disparaissent, d'autres qui tombent en désuétude et se conservent dans les dictionnaires avec les mentions: "vieux, archaïsme", etc; il y en a d'autres qui apparaissent comme néologismes ou emprunts et il y en a même qui vont subir des changements de forme, de sens ou d'emploi.

L'objet de ce travail est l'étude lexicale d'un certain nombre de termes qui apparaissent dans six *Lais* de Marie de France: Bisclavret, Eliduc, Equitan, Guigemar, Lanval et Milun, en signalant l'origine, la valeur en ancien français et les possibles modifications de forme, de sens ou d'emploi qu'ils ont subi. Les *Lais* ont probablement été écrits avant 1170 et le thème commun est l'amour et les conflits qu'il fait naître.

Celui-ci pourrait être considéré comme un travail faisant partie d'un autre plus vaste que j'ai entrepris depuis un certain temps. Les termes sélectionnés ont été classés en trois groupes: le premier comprend des termes génériques qui sont en relation avec les sentiments en général; le deuxième ceux qui sont en relation directe avec le sentiment amoureux et le troisième ceux qui peuvent être mis en relation avec le sentiment amoureux dans certains contextes, mais non pas nécessairement toujours.

Cette classification est basée sur le contenu sémantique des lexèmes, et dans le deuxième groupe, qui est constitué par les termes qui sont en relation directe avec le sentiment amoureux, j'ai fait une deuxième classification en catégories grammaticales, en tenant compte s'il s'agit d'un substantif abstrait, d'un verbe ou d'un substantif indiquant le résultat d'une action.

Il peut arriver que certains de ces termes se soient conservés dans d'autres langues romanes avec une forme proche de celle qu'ils avaient en ancien français et qu'ils aient même disparu en français actuel. Les références à ces langues constituent une ébauche d'étude contrastive.

1. Termes génériques qui peuvent être mis en relation avec les sentiments en général

Busuin, du francique *bisonia, "affaire, nécessité". En français actuel on a *besoin*.

Pur sun grant busuin le mandot
E summeneit e conjurot (El.565-566)

Chierté avait le sens de "affection, estime". Formé à partir de *cher* (du latin *carum* "aimé, précieux") peut apparaître aussi avec d'autres graphies comme *cherté*.

A grant merveille l'ot tenu
E mut le tient a grant chierté.
A tuz les suens ad comaundé
Que sur s'amur le gardent bien. (B.168-171)

Une variation de ce terme, *chiere*, provenant du bas latin *cara*, pouvait signifier en ancien français "tête, visage", mais plus fréquemment, comme c'est le cas de notre exemple, "expression du visage", ou même "accueil, manière de traiter les convives".

Od duz semblant, od simple chiere,
Od mut noble cuntinement
Parla mut afeitieement. (El.290-292)

L'adjectif *carus* est arrivé jusqu'au français actuel avec la forme *cher* et le sens: "qui est aimé, pour qui on éprouve une vive affection" et aussi "d'un prix élevé". En italien, l'adjectif *caro-a* signifie aussi "cher" et l'espagnol *caro-a* aurait comme sens premier: "de prix élevé, mais aussi un sens moins courant, celui de "aimé"; avec ce deuxième sens l'adjectif le plus employé serait *querido*.

Curage, qui peut apparaître aussi sous la forme *corage*, provient du latin *cor*, *cordis*, "coeur". Dans certains cas, il peut avoir le sens de "ce qu'on a dans le coeur, les sentiments, la pensée", proche de la valeur étymologique, comme dans l'exemple suivant:

Li chevaliers n'est pas jolis;
Jeol tienc a curteis e a sage,
Que bien seit celer sun curage (El. 422-424)

Mais il apparaît aussi quelquefois avec des sens dérivés: “intention, envie, volonté”.

Mut est Lanval en grant esfrei!
De s'aventure vait pensaunt
E en sun curage dotaunt. (Lv.196-198)

2. Termes qui sont en relation directe avec le sentiment amoureux

A. Substantifs abstraits

Druerie, du gaulois *druto, “fort”, signifiait en ancien français “amitié, affection”. En français actuel on ne conserve que l'adjectif, avec la valeur de “épais, serré, touffu”, appliqué à l'herbe, au poil, etc.

Jo vus requeor de druërie:
Bele, ne m'escundites mie! (G.505-506)

On documente aussi les adjectifs *dru* et *druë*, comme des équivalents de “amant” et “amie” respectivement.

Si bele dame tant mar fust,
S'ele n'amast e dru n'eüst! (Eq.79-80)

M'amur e mun cors vus otrei:
Vostre drue fetes de mei! (B.115-116)

B. Verbes

Acoler est formé à partir de *col* (du latin *collum*, peut-être à partir du latin populaire *accollare*) et signifie “se jeter au cou de quelqu'un, embrasser”.

Quant il l'oï, si l'acola,
Vers lui la traist, si la beisa. (B. 36-37)

Li reis le curut embracier;
Plus de cent feiz l'acole e baise.
Si tost cum il pot avoir aise,
Tute sa tere li rendi. (B.300-303)

Aujourd'hui, *accoler* apparaît dans le dictionnaire avec la mention “vieux” pour le sens de “embrasser en jetant les bras autour du cou”. Il s'emploie plus fréquemment avec les sens de “joindre ou fixer de manière à faire toucher, à mettre contre” et “réunir, mettre à côté”.

Une variation de ce verbe serait la forme *entr'acoler*, qui n'apparaît pas comme entrée dans les dictionnaires Greimas et Godefroy; pourtant dans ce dernier *entrembracier* apparaît comme entrée.

Le rei e sa femme ad trovez
U il gisent, entr'acolez. (Eq.291-292)

Le préfixe *entre-*, du latin *inter-*, exprime, de façon générale, une idée de médiation, normalement la réciprocité d'un même procès comportant deux actants. Certains termes peuvent apparaître comme des entrées de dictionnaire (par exemple *entreplevir*, 3ème partie) et d'autres non.

Entramer, qui apparaît aussi sous la forme *entre amer* dans le Lai *Deus Amanz* (7,72) signifiait "s'aimer mutuellement".

Par lur anels s'entresaisirent,
Lur fiaunces s'entreplevirent;
Bien les tiendrent, mut s'entramerent,
Puis en mururent e finerent. (Eq.181-184)

Esprendre s'était formé à partir de *prendre*, du latin populaire *prendre* pour *prehendere*, qui signifiait "allumer, enflammer", précédé du préfixe *ex-* (qui marquait "la provenance dès l'intérieur de quelque chose"). Il apparaît fréquemment avec le sens de "enflammer le coeur d'amour", comme dans les exemples suivants:

Il l'esgarda, si la vit belle.
Amurs le puint de l'estencele
Qui sun quor alume e esprent. (Lv.117-119)

Jeo sui de tel amur espris,
Bien me purrat venir a pis. (G.455-456)

Mais on le documente aussi avec un sens plus matériel, celui de "allumer ou brûler un cierge par exemple".

Dui chandelabre de fin or
(le pire valeit un tresor!)
El chief de la nef furent mis;
Desus out deus cirges esprit. (G.183-186)

En français actuel ce terme a perdu le "s" implosif mais il conserve le sens. *S'éprendre* signifie "être saisi, entraîné (par un sentiment, une passion); devenir amoureux de quelqu'un; commencer à aimer".

En espagnol, le verbe *prender* signifie allumer, mettre le feu, faire brûler, arrêter”, mais il n’a pas le sens des deux premiers exemples cités, conservé en français actuel.

Espuser, aussi avec la graphie *esposer*, à partir du latin populaire *sposare*, du latin classique *sponsare*.

S’a m’amie esteie espusez,
Nel sufferreit crestiëntez.
De tutes parz va malement.
Deus, tant est dur le partement! (El.601-604)

Une variante de ce terme serait le substantif *espūs*, qui s’emploie normalement pour faire référence à une femme déjà mariée, mais qui peut s’employer aussi comme synonyme de “fiancée”, de “celle qui va devenir l’épouse”, par exemple dans le Lai *Fresne*. Avec la première acception il est documenté entre autres dans les exemples suivants:

Femme leal espuse avez (El.835)
Femme espuse ot li seneschals
Dunt puis vint el païs granz mals. (Eq.29-30)

C. Substantifs qui indiquent le résultat d’une action

Fiance signifiait “confiance, foi, certitude, engagement, fiançailles” et on le documente avec diverses graphies, par exemple *fiance*, *fiaunces*. Il provient de *fidare*, à partir de *fidus*, “fidèle”.

M’amur e mun cors vus otrei:
Vostre drue fetes de mei!”
Cil l’en mercie bonement
E la fiance de li prent. (B.115-118)
Par lur anels s’entresaisirent,
Lur fiaunces s’entrepievrent (Eq.181-182)

Il existe en français actuel *fiançailles* et *fiancer*, de la même famille.

3. Termes qui peuvent être mis en relation avec le sentiment amoureux

On pourrait inclure ici certains verbes qui font référence à des actions, des résultats de certaines actions, qui peuvent être mises en relation avec les sentiments en général, mais que l’on peut associer fréquemment avec le sentiment amoureux.

Afeitie, de *a-* et *faitier*, du latin populaire *affactare*, à partir de *facere* (“faire”), signifiant en ancien français “arranger, disposer, parer avec recherche, s’habiller”. En français actuel existent les mots *affaitage* et *affaitement*, à partir du même radical latin, avec le sens de “dressage des faucons pour la chasse” et la mention “anciennement”. En espagnol le mot *afeitar* (ou en catalan *afaitar*) signifie “raser”, et c’est probablement le sens que ce mot a dans le deuxième exemple. Mais dans d’autres langues romanes on documente des sens différents. Par exemple, en portugais *afeitar* et *enfeitar* ont le sens de “parer”; *raser* se traduit par *barbear*. En italien c’est pareil: on a *affettare* avec le sens de “trancher, couper” et aussi avec celui de “simuler, faire ostentation ou étalage” et l’équivalent de *raser* est *radere*.

La dame ert bele durement
E de mut bon affeitement. (Eq. 31-32)

Asez le m’ad hum dit sovent
Que des femmes n’avez talent!
Vallez avez bien afeitiez,
Ensemble od eus vus dedueiez. (L.279-282)

Afoler, à partir du latin *follem*, pouvait avoir en ancien français la valeur qu’il a conservée en français actuel (“être ou devenir fou”) ou bien une valeur atténuée (“se rendre malade”).

Pur ceo k’il voleient saveir
U il beüst u il mangast:
Mut dotouent k’il s’afolast! (Lv. 412-414)

Si par nul engin le saveit,
Bien sai que mut l’en pesereit.
Mes nepurquant pis iert aseiz
Que pur li seië afolez. (Eq. 75-78)

Curucier, du bas latin *corruptiare*, de *corrumpere*, “aigrir”. Il se conserve actuellement sous la forme *courroucer* (“mettre en colère, irriter”) et la mention “littéraire”.

Dans notre corpus, le terme apparaît tantôt dans un contexte en relation avec le sentiment amoureux proprement dit, parce que c’est l’un des amoureux qui l’utilise en parlant de la possible colère ou irritation de l’autre (dans l’exemple cité il apparaît sous la forme substantive), tantôt dans un contexte général, comme c’est le cas du deuxième exemple.

Sire, fait el, beaus duz amis,
Une chose vus demandasse,

Mut volontiers, si jeo osasse,
Mes jeo creim tant vostre curut
Que nule rien tant ne dedut. (B.32-36)

Li reis demande a ses baruns
Le jugement e les respuns,
E dit que mut l'unt curucié
De ceo que tant l'unt delaié. (Lv.499-502)

Desevrer. Il fait référence à l'action de se séparer, dans le contexte ci-dessus concrètement les amoureux.

Grant deol firent al desevrer;
Lur anels d'or s'entrechangierent
E ducement s'entrebaisierent. (El.700-702)

Desirer a dans le contexte suivant la valeur de “vouloir la présence de quelqu'un”, “manquer”; dans ce cas se sont les parents et la soeur de “li ber (le baron)” qui avaient désiré qu'il revienne auprès d'eux.

S'en vait li ber en sun païs
Veeir sun pere e sun seignur,
Sa bone mere e sa sorur,
Ki mult l'aveient desiré. (G.70-73)

Desturber, du latin *disturbare*, signifiait “troubler, gêner, contrarier”. En français actuel on a *perturber*, avec un autre préfixe.

Pur force e pur meintenement
La dame en voil fere present,
Que jeo ne seie desturbez. (M.185-187)

Enhaïr, formé à partir de la préposition *en* et de *haïr*, du francique **hatjan*. En ancien français il signifiait “prendre en haine”. En français actuel on conserve *haïr* sans préposition. Pourtant on conserve *enhardir*, formé sur le même modèle, avec le sens de “rendre hardi, plus hardi”, du francique **hardjan*.

Avant l'apelat la meschine [...]
Pur ceo qu'il ert d'estrangle tere
Aveir poür, s'il le mustrat,
Qu'el l'enhaïst e esloinast. (G.470, 478-480)

Entreplevir, à partir de *plevir*, d'origine incertaine, peut-être de *plaebere* (“fourmir”) signifiait “s'engager mutuellement”.

Par lur anels s'entresaisirent,
Lur fiances s'entreplevirent (Eq.181-182)

Finer peut apparaître dans les *Lais* avec le sens de “mourir” ou celui de “terminer” tout simplement. En français actuel le premier sens n’apparaît dans les dictionnaires qu’avec la mention “spécialisé”. Voyons un exemple du premier emploi et un autre du deuxième.

Li Bretun en firent un lai,
D'Equitan cument il fina,
E la dame ki tant l'ama. (Eq.312-314)

N'en partirai en nule guise
De si que sa guere ait finee. (El 526-527)

Comme j’ai commenté au début de ce travail, celui-ci pourrait être considéré comme un travail faisant partie d’un autre plus ample que j’ai entrepris depuis un certain temps sur le lexique dans les *Lais* de Marie de France. J’ai choisi un certain nombre de termes que j’ai considérés représentatifs, en relation avec les sentiments, et j’ai voulu, à travers le lexique, présenter au lecteur une approche à un des thèmes principaux des *Lais*, celui des sentiments, spécialement l’amour et les conflits qu’il provoque.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLOCH, O. et WARTBURG, W. von (1968): *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris: P.U.F.
- ERNOUT, E. et MEILLET, A. (1985): *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*. Paris: Klincksieck.
- GAFFIOT, F. (1934): *Dictionnaire Latin-Français*. Paris: Hachette.
- GODEFROY, F. (1880): *Dictionnaire de l'ancienne langue et de tous ses dialectes*. Paris: Kraus Reprint, 1969.
- GREIMAS, A. J. (1997): *Dictionnaire de l'ancien français*. Paris: Larousse.
- RYCHNER, Jean (1977): *Les Lais de Marie de France*. Paris: Champion.

Abréviations

B: Bisclavret, El.: Eliduc, Eq.: Equitan, G.: Guigemar, L.: Lanval. M.: Milun.